

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN

N° : 650-17-001322-227

DATE : 8 septembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CLAUDIA P. PRÉMONT, J.C.S.

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
(Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale)**

Demanderesse

c.

ABDERRAZZAQ GHAZI-JERNITI

Défendeur

JUGEMENT

(Sur demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité selon les articles 61,
300 ET 308 LERM)

[1] La Commission municipale du Québec (Direction des enquêtes et poursuites en intégrité municipale) (« La Commission »), présente une demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité contre le défendeur le 10 août 2022, invoquant un manquement à l'article 61 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (« LERM »).

[2] Le 12 août 2022, le défendeur signe un acte d'acquiescement sans réserve à la demande selon les articles 217 et 218 du *Code de procédure civile du Québec* (« C.p.c. »).

[3] **CONSIDÉRANT** les pièces de la demanderesse déposées au dossier, la déclaration assermentée de la demanderesse et l'acte d'acquiescement du défendeur.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[4] **ACCUEILLE** la demande introductive d'instance en déclaration d'inhabilité.

[5] **DÉCLARE** le défendeur, Monsieur Abderrazzaq Ghazi-Jerniti, inhabile à exercer la fonction de membre du conseil municipal de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan pour la durée de son mandat.

[6] **DÉCLARE** le défendeur inhabile à se présenter à toutes élections municipales sur le territoire de la province de Québec, jusqu'aux prochaines élections générales prévues en novembre 2025;

[7] **ORDONNE** l'exécution provisoire du jugement à intervenir malgré appel;

[8] **LE TOUT** sans frais de justice.



CLAUDIA P. PRÉMONT, J.C.S.

M^e Alexandra Robitaille

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Avocate de la demanderesse
alexandra.robaille@cmq.gouv.qc.ca

Monsieur Abderrazzaq Ghazi-Jerniti

Non représenté
jernitiabder@hotmail.com

Date d'audience : 6 septembre 2022